

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2023

<p><u>Présents</u> : C.BEGUINOT – JC.CUGNET- C.DROMARD – C.FORT - MA.HUMBERT – X.HUSSON - MC REMY – G.LHEUREUX- M.ZIMMERLIN</p> <p>également présents (hors conseil) : Georges BEAUPUIS, Charles-Henri HUMBERT</p>	<p>Excusé : C.LAPERSONNE, pouvoir à C.BEGUINOT</p> <p>Absent : néant</p>
<p><u>Présidente</u> : MC.REMY</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT</p>
<p><u>Ordre du jour</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Communication du Maire et des Adjointes2) Bail rural à long terme Parcelle AD 8853) Devis de la pépinière Defontaine pour l'aménagement du massif à l'entrée du village4) Chasse5) Travaux sylvicoles : programme d'action6) Location d'un garage communal7) Décisions Budgétaires Modificatives (intérêt des emprunts, amortissements)8) Restitution des cautions de Mme De Toffoli Magali9) Remboursement de frais10) Travaux supplémentaires Voie Romaine11) Questions diverses	

Bail rural à long terme – parcelle AD 885 : suite à l'expiration du bail rural pour la location, au profit de M. José Beaupuis, de la parcelle AD 885, lieu-dit la chasse aux poules, d'une surface de 3a 48ca, le conseil municipal décide la rédaction d'un nouveau bail pour une durée similaire de 25 ans, aux conditions suivantes : au tiers franc nature, avec abandon des droits de plantation au profit de la commune.

Pour : 9+1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MUTIGNY



Aménagement d'un massif végétal à l'entrée du village : un projet d'aménagement d'un massif végétal à l'entrée du village est à l'étude. Le conseil municipal approuve le devis présenté par les pépinières Defontaine (à Noirlieu) pour un montant de 2684.22 € TTC et charge Madame le maire de sa signature. Ce projet bénéficie par ailleurs du versement d'une dotation biodiversité 2023.

Pour : 9+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Attribution d'un garage communal : le conseil municipal approuve la location d'un garage appartenant à la commune à compter du 15 décembre 2023 et pour une durée de 6 mois, au profit de Madame Chantal MICHEL, pour un loyer de 60 € par mois. Le conseil charge ainsi Madame le maire de rédiger un bail de location ainsi que l'état de lieux d'entrée.

Pour : 9+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions budgétaires modificatives (intérêt des emprunts, amortissements) : afin de procéder au mandatement des échéances de prêts de décembre 2023, le conseil municipal approuve l'ajout de crédits budgétaires au chapitre 66 (charges financières) de la manière suivante

Chapitre 011 :

605 : - 542 €

615231 : - 1000 €

Chapitre 66 :

66111 : + 1542 €

Pour : 9+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Restitution des dépôts de garantie à Madame Magali DE TOFFOLI : suite au départ de l'appartement communal de la locataire le 31 octobre 2023, et à l'état des lieux de sortie réalisé le 4 novembre dernier, le conseil municipal décide la restitution du dépôt de garantie de 550 € versé en décembre 2022. Suite à l'état des lieux de sortie réalisé le 15 décembre 2023 pour la location d'un garage communal, le conseil approuve également la restitution du dépôt de garantie de 45 € versé en juin 2023.

Pour : 9+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



Remboursement de frais : Madame Claudine BEGUINOT ayant engagé des dépenses pour le compte de la commune (achat d'articles de décoration et divers matériaux de bricolage), le conseil municipal approuve le remboursement de 103.34 €.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Etant concernée par cette affaire, Madame BEGUINOT Claudine n'a pas pris part au vote

Remboursement de frais : Madame Marie-Claude REMY ayant engagé des dépenses pour le compte de la commune (carte de vœux), le conseil municipal approuve le remboursement de 173.04€

Pour : 8+1
Contre : 0
Abstention : 0

Etant concernée par cette affaire, Madame REMY Marie-Claude n'a pas pris part au vote

Travaux supplémentaires sur la voie romaine, rue de la côte de mai : les travaux de voirie sont actuellement en cours par l'entreprise Eiffage. A l'occasion d'une réunion de chantier, il a été préconisé d'augmenter la surface de la voirie initialement prévue. Un devis pour ces travaux supplémentaires a été réalisé, pour un montant de 7138.80 € TTC soit 8566.56 € TTC. Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Pour : 9+1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

Renouvellement du bail de chasse : en présence de Messieurs Georges BEAUPUIS et Charles-Henri HUMBERT, de nouveaux échanges ont lieu au sujet de la demande de la société de chasse gérée par M. Beaupuis de louer la parcelle dite Les Varilles, actuellement louée à la société de chasse gérée par M. Raymond THIBAUT dont le bail expire en mars prochain. En l'absence d'accord entre les parties, la commune doit décider de prolonger le bail à l'identique ou d'attribuer une partie des bois à l'autre chasse, une prochaine délibération viendra entériner la reprise du bail.

Prime de pouvoir d'achat pour les employés : la demande sera étudiée en temps voulu.

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



Problème de vitesse sur la route de Montflambert : Madame le maire a pris contact avec le département pour savoir ce qui peut être mis en place pour réduire la vitesse des automobilistes. Compte tenu du peu d'habitations, cette partie est qualifiée de hameau et le département n'est pas compétent pour intervenir sur cette route. Seules les solutions suivantes sont possibles : marquage vitesse 30 au sol, pictogramme ou double chevron sur chaussée pour alerter la présence de cyclistes, panneau rappel de la vitesse, radar pédagogique, création d'un effet de parois avec barrière en bois. Le sujet est à l'étude.

Chemin et travaux en contre bas de la route de Montflambert : une réunion en vue de rétablir le chemin sera faite avec M. Benoît Lallement et M. Romain Remion.

Contribution à l'ASA Mutigny – Avenay : l'ASA propose à la commune de participer financièrement à hauteur de 5000 € pour l'entretien des chemins communaux.

Police de l'environnement : la police est venue dans la commune, pour une visite des marres et de la réalisation de la compensation demandée au promoteur hôtelier (action en faveur de la biodiversité en contre-partie de construction sur une zone naturelle). Un rapport de la police de l'environnement est à suivre.

La réunion se termine à 21h.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 1^{er} février 2024, à 18h30.